

ADMINISTRATION COMMUNALE LORENTZWEILER



AVIS AU PUBLIC PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « Quartiers existants » (PAP-QE)

Il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 12 février 2020, le Collège échevinal de la Commune de Lorentzweiler a entamé la procédure d'adoption du projet d'aménagement particulier « Quartiers existants » dans le cadre de la refonte complète du plan d'aménagement général de la Commune de Lorentzweiler.

En application de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet et la délibération du collège échevinal sont déposés à la maison communale de Lorentzweiler, 87, route de Luxembourg, où le public peut en prendre connaissance pendant trente jours, à partir **du 24 février 2020 au 25 mars 2020 inclus**.

Le projet est consultable sur le site Internet de la commune de Lorentzweiler sous l'adresse suivante : www.lorentzweiler.lu/fr/Pages/Avis-au-public-PAG

Endéans ce délai de trente jours, les observations et objections éventuelles contre le projet doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la commune de Lorentzweiler, sous peine de forclusion.

Lorentzweiler, le 24 février 2020
Le collège des bourgmestre et échevins

The text is accompanied by several blue ink signatures and an official circular stamp. The stamp contains the text 'Administration Communale' at the top, 'LORENTZWEILER' at the bottom, and a central emblem. The signatures are written in blue ink and appear to be of various individuals.